

## SANTÉ

### PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

#### **Arrêté du 7 août 2014 portant nomination à l'Union nationale des professionnels de santé**

NOR : AFSS1430604A

La ministre des affaires sociales et de la santé,  
Vu le code de la santé publique ;  
Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles L. 182-4, R. 162-54 et R. 182-3 et suivants ;  
Vu l'arrêté du 13 juillet 2011 portant nomination à l'Union nationale des professionnels de santé ;  
Vu la proposition de la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France, organisation syndicale représentative des pharmaciens titulaires d'officine,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Est nommée membre titulaire de l'Union nationale des professionnels de santé au titre des représentants des organisations syndicales représentatives des pharmaciens titulaires d'officine et pour la période du mandat restant à accomplir : M. Philippe GAERTNER, en remplacement de M. Pierre LEPORTIER.

Est nommée membre suppléante de l'Union nationale des professionnels de santé au titre des représentants des organisations syndicales représentatives des pharmaciens titulaires d'officine et pour la période du mandat restant à accomplir : Mme Jocelyne WITTEVRONGEL, en remplacement de M. Philippe GAERTNER.

#### Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 7 août 2014.

Pour la ministre et par délégation :  
*Le chef de service,*  
*adjoint au directeur de la sécurité sociale,*  
F. GODINEAU